

Saint- Pierre, le 18/07/2016

COMPTE RENDU CAPL n° 2 du 18/07/2016

LA CAPL s'est réunie ce lundi 18 juillet 2016 pour examiner le mouvement local des agents de catégorie B au 1er septembre 2016.

Cette CAPL fait suite au mouvement général et a également compris les affectations suite aux réformes de structure : au 1er septembre 2016, les missions SPL de la trésorerie de Saint Louis sont transférées vers Saint Pierre (transfert de 6 emplois : 1 A, 4 B et 1 C) et au 1er janvier 2017 un SIP est créé à Saint Louis (transfert de 9 emplois du SIP de Saint Pierre vers Saint Louis - 2 B, 7 C et création de deux emplois A).

Pour les contrôleurs qui sont affectés sur la mission SIP de Saint Louis, la décision d'affectation a été prise lors de cette CAPL, et ces collègues seront affectés provisoirement sur Saint Pierre du 1er septembre au 31 décembre.

De même, la réforme de la structure PCE a impliqué un transfert de 3 emplois de Saint Paul vers Saint Pierre (2A, 1B), le contrôleur a choisi de suivre ses missions.

Les données générales du mouvement :

28 arrivées nettes de contrôleurs, majoritairement venant de la filière fiscale

8 contrôleurs quittent le département,

11 retraités ou futurs retraités pris en compte pour ce mouvement qui créent des vacances d'emploi (prise en compte des départs jusqu'au 1/03/17),

2 collègues ont été promus par liste d'aptitude de B en A, une collègue a réussi l'examen professionnel,

6 emplois ont été créés dans le département depuis le dernier CTL.

Au total 28 emplois étaient à pourvoir, et après CAPL, le solde des emplois B administratif de la Réunion ressort à -0,7. Selon la direction aucun service ne dépasse le solde de -1, il est à noter beaucoup plus de vacances de postes de la filière gestion publique que de la filière fiscale.

Les OS sont toujours en attente d'un tableau précisant ces fameux taux de couverture et le Président s'est encore engagé à ce que les OS en disposent pour les prochaines CAPL.

Pour exemple, les services de Direction affiche un taux de couverture de +3,9 contrôleurs (contre 6 l'année précédente)

La CAPL a étudié les documents préparatoires émis par la direction, et aucune modification n'a été apportée au projet. Des situations particulières exposées sont en encore attente suite à cette CAPL, mais les situations ont été prises en compte..

FO a voté contre ce projet, les agents n'ayant pas tous obtenu satisfaction.

Vos élus FO-DGFIP en CAPL : François HANTZ (titulaire), Frédérique ALVAREZ (expert).